



**PROCES VERBAL
N° 47/CNCMP/2020
DU 01/09**

Le mardi 1 septembre 2020 à 14 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Thiam Zakaria.

Etaient présents:

- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE
TAAZOUR À LA SOLIDARITÉ NATIONALE ET À LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**

ré1°/- Examen du DAO relatif à la sélection d'un ou plusieurs opérateurs de paiement pour la réalisation de transferts monétaires électroniques au profit des ménages pauvres en 04 lots; **Réf. : lettre n°123/CSPMP/TAAZOUR/P reçue le 31 Août 2020.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO, sous réserve de respecter le délai réglementaire de publication du PPM.

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Ré2°/- Examen du projet de marché relatif à la fourniture de 133,043 tonnes de farine enrichie en un seul lot; **Réf. : lettre n°71/CMD/CSA/PRMP reçue le 18 Août 2020.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec ANDI-AGRO Sarl pour un montant de seize millions six cent trente mille trois cent soixante-quinze Ouguiyas (16.630.375 MRU) et un délai de livraison de 45 jours.

3°/- Examen du PPM actualisé du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) pour l'année 2020, **Réf. lettre n° 071/CSA, reçue le 18 août 2020.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM actualisé pour l'année 2020.

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

4°/- **Examen** du rapport d'évaluation des offres techniques relatives aux travaux de construction de la route Tidjikja- Boumdeid- Kankossa- Sélibaby en 6 lots, **Réf: lettre n° 0093/CMD/MET reçue le 10 août 2020**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour que soient prises en considération les observations suivantes :

- *soumissionnaire DABO et soumissionnaire CDE : revoir les qualifications, notamment les marchés similaires et les chiffres d'affaires;*
- *soumissionnaire SUDANBRIDG TP/BATIR/MADIMEX : revoir la conformité (acte de groupement à fournir au complet) ainsi que la qualification (marchés similaires et chiffre d'affaires à fournir) ;*
- *soumissionnaire MTC : revoir la qualification, notamment les marchés similaires (en plus du marché pris en considération, deux autres marchés ont des longueurs 80 et 89 km) ;*
- *soumissionnaire CAVALO-CR Constuzioni/EBTR : demander la certification des bilans de CR Constuzioni et revoir la qualification;*
- *soumissionnaire CSCEC : demander la traduction des bilans et revoir la qualification;*
- *soumissionnaire POLY CHANGDA : revoir l'attestation de non faillite;*
- *soumissionnaire BOUZEGUENDE/BIS TP : justifier le manque du personnel*
- *soumissionnaire SOGUT : demander la traduction des bilans ;*
- *soumissionnaire SUZY/EMC : justifier la longueur de 145 km pour l'un des marchés similaires et demander l'attestation de non faillite pour EMC ;*
- *COVEC/ATTM : fournir l'acte de groupement et revoir l'éligibilité d'ATTM.*

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'ELEVAGE

5°/- **Examen de la remise de pénalités de retard** relatif au marché n° 0099/F/10/CMD/MDR/2020 pour la fourniture et l'installation de matériels et consommables de protection, **Réf. lettre n°63, reçue le 18 août 2020.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ladite remise de pénalités de retard (les éléments fournis ne justifient pas la remise).

COMMISSION DES MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE

6°/- **Examen** du complément d'informations relatif aux projets de marchés par entente directe pour :

- le contrôle des travaux des aménagements de 100 ha de petits périmètres maraîchers en faveur des femmes et aménagement du périmètre irrigué de Cheichiya (600 ha) dans le bassin de Garak;
- le contrôle des travaux de faucardage/curage des axes hydrauliques de Tambass/Garak (9 km), M'Bleil/Garak (7 km) et Mbiامي/Ndiavane (3,5 km),

Réf: lettre n° 00145/CMD/MDR/SA reçue le 19 août 2020